

FICHE D'INSCRIPTION AUX ATELIERS DE LA MJC/CS - Saison 2017/2018

A partir du 1^{er} juillet 2017

L'Usine à Chapeaux est une Association loi 1901 qui vit et se développe pour et avec ses adhérents. Maison des Jeunes et de la Culture de Rambouillet, agréée Centre Social, son projet associatif s'organise autour d'actions culturelles et d'initiatives sociales pour tous, avec une attention particulière en direction de la Jeunesse.

IDENTITÉ DE L'ADHERENT PRATIQUANT L'ACTIVITE

M/Mme : Prénom : Tel :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 e-mail : Profession :
 Date de Naissance :

IDENTITÉ DE LA PERSONNE SIGNATAIRE POUR LES - 16 ANS

Nom : Prénom :
 Adresse (si différente) Code Postal : Ville :
 Portable : e-mail :
 Profession :

COMPOSITION DU FOYER

Nombre de parents au foyer : Nombre d'enfants :- à charge : - en garde alternée :

CHOIX DE L'ATELIER

Pour 2017/2018, je m'inscris à l'atelier : Jour : Horaire :h

Un certificat médical récent (-3 mois) est obligatoire pour toute activité physique (danse, relaxation, roller, skate...) validité de 3 ans
Dispense si fourni par le même atelier la saison 2016/2017

AUTORISATION DE SORTIE (enfant de moins de 16 ans)

- Autorise mon enfant de moins de 16 ans à partir seul à l'issue de son activité : Oui Non
 Si non autorise Mme, M..... à prendre en charge mon enfant à l'issue de son activité

ADHÉSION obligatoire (à régler séparément de la cotisation)

Règlement à effectuer en espèces ou par chèque bancaire, à l'ordre de la MJC de Rambouillet (déposé en banque dès réception).

Adhésion individuelle 13 € Adhésion foyer 1 € (15-25 ans)
 Adhésion famille 34 € Adhésion association 60 €

Adhésion déjà réglée pour une activité 2017/2018 ou un stage en juillet 2017 (préciser) :

COTISATION ANNUELLE avant réduction :

61 € 96 € 143€ 180 € 258 €
 288 € 327 € 370 € 417 €

RÉDUCTIONS

Réduction QF : joindre une copie de votre feuille d'imposition 2016 sur les revenus 2015.

Nombre de parts (NP) : Parent isolé/personne seule = 1,25 part ; Couple (avec/sans enfants) = 2 parts ; Enfants en garde à temps plein = 1 part ; Enfants en garde alternée = 0,5 part. **Dans tous les cas de figure, le nombre de parts est limité à 7 par famille.**

Revenu Brut Global	Nb de pers/foyer	dont enfant(s)	Quotient Familial	taux QF
(R) = €	(NP) =		(R/NP) =	<input type="checkbox"/> pas de QF <input type="checkbox"/> 15 % <input type="checkbox"/> 30 % <input type="checkbox"/> 45 %

Barème :

- Pas de réduction si Quotient Familial annuel supérieur à 8970 €. - 30 % si Quotient Familial compris entre 5311 € et 7179 € inclus.
 - 15 % si Quotient Familial compris entre 7180 € et 8970 € inclus. - 45 % si Quotient Familial inférieur ou égal à 5310€.

Autres réductions :

Je bénéficie d'une réduction de 15% à partir de la 2^{ème} activité pour la saison 2017/2018 (sur l'activité la moins chère et dans le même foyer fiscal). Activité : Nom et Prénom de l'adhérent :

Je bénéficie d'une réduction (non cumulable avec la réduction "2^{ème} activité") au titre de :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|------|
| - Administrateur, animateur bénévole, personne investie dans la structure, AJC ! | 30 % |
| - Membre de la famille des personnes ci-dessus | 15 % |
| - Personnel Mairie de Rambouillet | 15 % |
| - Atelier complémentaire | 30 % |

Soit un total de€ pour ma cotisation 2017/2018

Règlement à effectuer en espèces ou par chèque(s) bancaire(s), à l'ordre de la MJC de Rambouillet (indiquer les mois de dépôt au verso des chèques).

Un seul chèque qui sera déposé début novembre 2017 sauf indication contraire.

.....chèques (6 maxi) à déposer de début novembre 2017 à (début avril 2018 maxi).

PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION

Adhérent(e), vous participez à la vie de votre association. Invité(e) chaque année à l'Assemblée Générale, vous pouvez aussi vous présenter au Conseil d'Administration, faire partie de Conseils Intermédiaires (ateliers, musiciens, skate...) ou encore mettre vos compétences au service de l'Association.

Domaines où vous aimeriez être bénévole :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Arts / Graphisme | <input type="checkbox"/> Cuisine / Repas |
| <input type="checkbox"/> Aide à l'organisation de concerts | <input type="checkbox"/> Bricolage / Décoration (menuiserie, peinture...) |
| <input type="checkbox"/> Aide à l'organisation de la Fête de la MJC/CS (fin mai) | <input type="checkbox"/> Site internet (création, suivi...) |
| <input type="checkbox"/> Aide à l'organisation de la Fête de la Musique (fin juin) | <input type="checkbox"/> Juridique / Législation |
| <input type="checkbox"/> Aide à l'organisation des manifestations des ateliers (spectacles, expositions.) | <input type="checkbox"/> Informatique (matériel, logiciels, enseignement) |
| <input type="checkbox"/> Ateliers de français / Accompagnement scolaire | <input type="checkbox"/> Compta / Gestion |
| <input type="checkbox"/> Encadrement de sorties de jeunes et d'enfants | |

Disponibilités (jours, heures, périodes...) :

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MJC

Toute cotisation d'activité perçue par l'Association ne pourra être remboursée en raison d'absences du participant, sauf cas prévus au règlement intérieur : déménagement, longue maladie ou accident, justifiés par un certificat médical et entraînant un arrêt définitif de l'activité pour la saison. Le remboursement sera établi au prorata temporis, à partir de la date de dépôt du dossier complet.

Il sera retenu 15 € pour frais de gestion de dossier. Dans tous les cas, l'adhésion reste due à l'association.

Le changement de votre emploi du temps n'est pas un motif recevable de demande de remboursement.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la MJC/CS (affiché et disponible à l'accueil des Ateliers ou en ligne sur notre site internet) et en particulier, des modalités de remboursement ci-dessus. J'ai également été informé(e) que la MJC/CS a souscrit un contrat d'assurance MAIF-Collectivités (n°1551926A) et de la possibilité de souscrire un contrat complémentaire individuel accident pour les activités physiques.

Sauf indication contraire expresse du signataire, le présent document vaut accord à la MJC pour exploiter à ses fins propres de communication (affiches, presse, vidéos, site Internet, expositions...), les prises de vue réalisées durant les activités pratiquées par le signataire ou ses enfants et dégage la MJC/CS de tout dédommagement concernant leurs utilisations et ce, quel que soit le support.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à la gestion interne de nos activités.

Conformément à la loi « informatique » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant directement à l'accueil du pôle ateliers.

Date de l'inscription :/...../ 201.

Signature :